

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-05-041

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt mai deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Armand LULKA, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, Rene TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Odile PHILIPPON, Dominique THIOLERE, Francois DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Marie-Pierre SEON, Isabelle ROIRE, Stephanie JAILLET, Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Charlène ROSNOBLET, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Raphael GABION, Margot SOLVIGNON, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Raphael GABION pouvoir à Eric LARDON, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Odile PHILIPPON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE D'ECO-PATURAGE - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260520-2026-05-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026
Publication : 01/06/2026

Le 18 novembre 2025, M. MARCHAS Emmanuel, éleveur de brebis, au sis 18 Hameau du Bled, a sollicité la commune pour mettre en pâture ses animaux sur des parcelles communales situées à la Ruche.

L'éco-pâturage consiste à installer des animaux herbivores afin d'entretenir les espaces verts par la pratique du pâturage en permettant ainsi de mettre en œuvre une gestion plus durable des espaces verts.

Les parcelles envisagées sont situées 560 route de Chatelus (partie des parcelles cadastrées F 807 et F1360). Elles sont actuellement entretenues par la société TERIDEAL dans le cadre du marché d'entretien des espaces verts communaux.

Outre l'aspect environnemental de la proposition, cette pratique va permettre de faire des économies financières.

Aussi, il est nécessaire de signer une convention pour définir les conditions de mise à disposition des parcelles communales.

Cette convention est conclue à titre précaire et révocable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve la convention de mise à disposition gratuite des parcelles communales citées précédemment à M. MARCHAS
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent y compris ceux ayant une incidence financière dans la limite des crédits votés au BP de l'année en cours.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 28 MAI 2026

Le Maire,

Eric LARDON

A blue ink signature of Eric Lardon, written over a circular official stamp of the commune of Saint-Marcellin-en-Forez. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ' and the number '42680'.

Le Secrétaire de séance

Odile PHILIPPON

A blue ink signature of Odile Philippou, written in a cursive style.